



Séance du Conseil municipal du 21 janvier 2019

PROCÈS-VERBAL

Présent-e-s :	Y. Cogne, président P.-Y. Christen, C. Curchod, I. Dubouloz, F. George, S. Gisler, J. Loeffel, S. Moget, D. Perron, P.-A. Pignat, N. Pontinelli, J.-M. Schornoz, G. Vouillamoz
Assistent :	C. Zäch, maire D. Bolle de Paoli, adjointe I. Walthert, adjointe S. Lörtscher, secrétaire communale
Procès-verbal :	G.-P. Riedi

Le président ouvre la séance.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 10 décembre 2018

Le procès-verbal de la séance du 10 décembre 2018 est approuvé par 10 voix pour et 2 abstentions.

2. Communications du bureau du Conseil municipal

Le président signale que les conseillers municipaux sont invités à participer en équipe à la course pédestre des conseillers municipaux à travers le coteau de Bernex le samedi 30 mars.

Le président informe les conseillers municipaux de la décision de l'ACG visant à l'attribution d'une subvention d'investissement de 1,5 million de francs en faveur du Grand Théâtre. Il prend note que les conseillers municipaux n'expriment aucune opposition à cette décision.

3. Communications et propositions du maire et des adjointes

Mme Zäch fait savoir que les travaux viennent de se terminer à la Petite Grave. Il reste à effectuer la pose des panneaux définitifs et diverses plantations. Elle a également envoyé à la commission des routes une consultation pour le schéma directeur des réseaux des rails qui a été mis à l'enquête publique. Elle propose que la commission des routes fixe une séance afin de faire un point de situation.

Mme Bolle de Paoli a discuté avec M. Martin-Achard au sujet des défibrillateurs. Il est tout à fait d'accord de venir en commission sécurité (éventuellement le 11 février 2019 à 18h00) pour aider à mettre en place la formation et à choisir les intervenants.

4. Rapports de commissions

Rapport de la commission des bâtiments du 14 janvier 2019

Mme Dubouloz comprend que les trois montants figurant dans le rapport de commission sont des dépassements par rapport aux estimations qui ont été faites.

M. Cogne indique qu'il s'agit de dépassements liés aux crédits d'études votées en janvier 2017. Les études réalisées ainsi que les plans sont en possession de la commune et serviront au futur bureau d'architecte. Les notes d'honoraires finales du bureau d'architecte sortant doivent être soldées.

M. Pontinelli demande si la séance de commission des finances prévue au mois de février concerne la priorisation des travaux de la commune.

M. Cogne signale qu'une séance de la commission des finances est prévue concernant la proposition du Conseil d'État de transférer une partie des charges financières de l'État sur les communes. L'ACG a en effet demandé aux communes de s'exprimer à ce sujet. Cela étant, il faudra effectivement aussi agender une séance pour décider de la manière de prioriser les travaux de la commune.

M. Loeffel aimerait savoir si l'estimation de 320'000 F mentionnée dans le rapport concerne uniquement la salle de rythmique ou l'ensemble des travaux prévus.

M. Vouillamoz répond que cela correspond uniquement au problème d'étanchéité, mais sur tout le périmètre de l'école. Les ingénieurs étudient encore comment régler ce problème de manière fiable et le coût est donc encore approximatif. Étant donné que ces travaux sont prioritaires, cela conduit à retenir l'avancement des autres travaux de bâtiments en attendant d'avoir davantage de précisions.

Mme Zäch fait savoir que l'assurance a pris en charge les travaux pour réaménager la salle de rythmique suite au dégât d'eau.

M. Loeffel note que le rapport mentionne « les devis ». Il demande si cela signifie que plusieurs propositions sont attendues.

Mme Zäch confirme la remarque de M. Loeffel.

5. Délibération relative à un crédit d'engagement complémentaire pour couvrir le dépassement des frais relatifs à l'étude pour le réaménagement et la réaffectation des différents locaux du bâtiment de l'ancienne école, sise rue du Pré-de-la-Reine 24

Sur proposition du Maire, le Conseil municipal

décide

par 12 voix, soit à l'unanimité

- D'ouvrir un crédit d'engagement complémentaire de 25'681 F pour couvrir les frais de dépassement du crédit d'étude pour le réaménagement et la réaffectation des différents locaux du bâtiment de l'ancienne école, sise rue du Pré-de-la-Reine 24
- D'amortir cette dépense selon les modalités définies pour le crédit d'engagement voté le 23 janvier 2017.

- D'autoriser le Maire à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix à concurrence de 25'681 F.

6. Délibération relative à un crédit d'engagement complémentaire pour couvrir le dépassement des frais relatifs à l'étude pour la valorisation de la parcelle 2206 et l'assainissement du bâtiment communal sis rue des Trois-Fontaines 12

Sur proposition du Maire, le Conseil municipal

décide

par 12 voix, soit à l'unanimité

- D'ouvrir un crédit d'engagement complémentaire de 40'908 F pour couvrir les frais de dépassement du crédit d'étude pour la valorisation de la parcelle 2206 et l'assainissement du bâtiment communal sis rue des Trois-Fontaines 12.
- D'amortir cette dépense selon les modalités définies pour le crédit d'engagement voté le 23 janvier 2017.
- D'autoriser le Maire à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix à concurrence de 40'908 F.

7. Délibération relative à un crédit d'engagement complémentaire pour couvrir le dépassement des frais relatifs à l'étude pour la valorisation de la parcelle 2435 et l'assainissement du bâtiment communal sis rue du Pré-de-la-Reine 26

Sur proposition du Maire, le Conseil municipal

décide

par 12 voix, soit à l'unanimité

- D'ouvrir un crédit d'engagement complémentaire de 9'087 F pour couvrir les frais de dépassement du crédit d'étude pour la valorisation de la parcelle 2435 et l'assainissement du bâtiment communal sis rue du Pré-de-la-Reine 26.
- D'amortir cette dépense selon les modalités définies pour le crédit d'engagement voté le 23 janvier 2017.
- D'autoriser le Maire à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix à concurrence de 9'087 F.

8. Délibération relative à un crédit d'engagement complémentaire pour couvrir le dépassement des frais relatifs à la réalisation de divers travaux de mise en conformité de la salle communale sise rue du Pré-de-la-Reine 7

Sur proposition du Maire, le Conseil municipal

décide

par 12 voix, soit à l'unanimité

- D'ouvrir un crédit d'engagement complémentaire de 60'000 F pour couvrir les travaux encore à effectuer sur le crédit relatif aux travaux de mise en conformité de la salle communale sise rue du Pré-de-la-Reine 7.
- D'amortir cette dépense selon les modalités définies pour le crédit d'engagement voté le 23 janvier 2017.
- D'autoriser le Maire à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix à concurrence de 60'000 F afin de permettre l'exécution de ces travaux.

9. Délibération relative à la division de la parcelle no dp 2641, la désaffectation de la nouvelle parcelle no dp 2641B et sa réunion avec la parcelle no 2206 et la constitution d'une servitude de passage, à titre gratuit, au profit de la parcelle no 2207

Le président explique que cette délibération concerne la restructuration des parcelles.

Sur proposition du Maire,

le Conseil municipal

décide

par 12 voix, soit à l'unanimité

- De diviser la parcelle n° dp 2641, de la commune de Cartigny, sise rue des Trois-Fontaines, de 822m², propriété de la commune, en deux sous-parcelles nos dp 2641A et dp 2641B, selon le dossier de mutation n°6/2018 établi le 28.06.2018 par Christian HALLER, géomètre officiel.
- D'accepter la désaffectation du domaine public communal de la sous-parcelle n°dp 2641B issue de la division ci-dessus.
- De demander au département compétent d'approuver la désaffectation visée sous chiffre 2.
- De réunir la sous parcelle n° 2641B de 118m² et la parcelle n° 2206, de la commune de Cartigny, sise rue des Trois-Fontaines 12-14, de 677m² propriété de la commune, pour former la nouvelle parcelle n° 2978, de 795m², selon le dossier de mutation n° 6/2018 établi le 28.06.2018 par Christian HALLER, géomètre officiel.
- D'accepter la constitution d'une servitude de passage, à titre gratuit, sur la parcelle n° 2978, commune de Cartigny, sise rue des Trois-Fontaines 12-14, propriété de la commune, au profit de la parcelle n° 2207, commune de Cartigny, sise rue des trois-Fontaines 16, propriété de Mme Jacqueline HIJMEIJER MCCLEAN, selon le plan de servitude établi le 29.06.2018 par Christian HALLER, géomètre officiel, et le projet d'acte notarié établi le 17.10.2018 par Me BEAUD ZURCHER.

10. Propositions et questions.

Stationnement sauvage

M. Schornoz a une proposition qui pourrait être discutée en commission des routes. Il constate en effet qu'il y a souvent des parkings sauvages lors des manifestations ou autres fêtes où beaucoup de personnes viennent à Cartigny. La commune n'a pas de police municipale, mais il se demande si elle ne pourrait pas mettre un feuillet sur le pare-brise de ces voitures qui sont garées n'importe où. Il pense par exemple à une voiture qui est restée plusieurs jours hors d'une place près de la salle communale.

Mme Zäch constate que, tant que la commune n'aura pas un parking extérieur, il y aura ce type de problème, comme dans tous les villages. C'est une problématique qui touche également le parking au quotidien. La commune dépose déjà des papillons sur les voitures mal parquées mais sans verbaliser.

M. Schornoz trouve que ce constat est un peu fataliste. À Vernier, celui qui se gare en dehors d'une place sera assurément amendé.

Mme Zäch signale que la commune n'a pas d'APM. De plus, les employés communaux ne travaillant pas le soir, ils ne pourraient donc pas intervenir à ce moment-là.

M. Schornoz fait remarquer que ce problème de stationnement se pose aussi de jour.

Le président propose de transmettre ce dossier à la commission des routes pour qu'elle étudie le problème.

Aéroport / PSIA

M. Pontinelli indique que l'aéroport de Genève a communiqué les premières statistiques 2018 qui montrent une augmentation de 2 % des passagers et une diminution de 2 % des mouvements des avions. Cela correspond à ce qui est projeté pour le futur parce que les avions sont plus grands et mieux remplis. En analysant plus finement ces statistiques, on s'aperçoit que les mouvements ont diminué globalement sur l'ensemble de la journée. Ils ont, certes, fortement diminué durant les heures de jour, mais ils ont augmenté de 2 % durant les heures nocturnes, c'est-à-dire entre 22h00 et 00h30 ainsi qu'entre 05h00 et 06h00.

Mme Walthert s'est rendue, avec Mme Bolle de Paoli, au bilan annuel de l'aéroport, samedi matin. Si des efforts sont effectivement faits pour mieux rentabiliser les avions, ils essayent aussi de faire un effort pour qu'il n'y ait plus de décollage durant la tranche 22h00 – 00h00, mais uniquement des atterrissages. Ils essayent également de faire en sorte qu'il y ait davantage d'atterrissages que de décollages entre 6h00 et 8h00. Tout cela vise à diminuer la courbe du bruit. Ce qui est inquiétant et qui a été relevé par les communes riveraines, c'est qu'il subsiste tout de même un nombre important d'avions sur ces tranches horaires.

Mme Walthert rappelle qu'une étude sur l'impact sur la santé avait également été réalisée. L'aéroport fait beaucoup d'efforts dans son fonctionnement pour être moins producteur de CO₂, mais les avions en produisent toujours autant. Ceux-ci pourraient utiliser du biocarburant, mais il coûte 3 fois plus cher que le carburant habituel et il ne semble pas que les compagnies soient prêtes à augmenter leurs tarifs d'autant. Il faut aussi savoir qu'une nouvelle station de mesure a été acquise pour faire des relevés dans la région de Pregny-Chambésy. Enfin, M. Dal Busco a été interpellé plusieurs fois par les communes pour les questions de santé.

Mme Bolle de Paoli signale que l'aéroport a également présenté ses différents projets, mais qui concernent moins directement la commune. Ils vont notamment rénover le tri des bagages et améliorer l'accessibilité en bus pour les vols partant à 6h00.

Mme Bolle de Paoli fait remarquer qu'il a été clairement dit, lors de cette séance, que les communes étaient déçues qu'il n'ait pas été tenu compte de leurs remarques sur la fiche PSIA. Il y a eu aussi des questions intéressantes de la part des communes, notamment pour agir sur le prix du vol commercial. Il est vrai que ces vols « lowcost » posent quand même un problème quand il s'agit de partir en week-end pour un oui ou pour un non. M. Dal Busco a répondu qu'il allait certainement falloir faire des choix en termes d'utilité et d'absurdité.

M. Perron fait remarquer que les nouveaux moteurs d'avion sont 30 % moins bruyants. Ensuite, c'est à l'aéroport de fixer de nouvelles règles pour obliger les compagnies à venir avec une typologie d'avions plus récente. Concernant le biocarburant, le problème n'est en général pas lié aux compagnies aériennes qui s'y mettent demain s'il le faut. Ce sont les passagers qui ne sont pas prêts à payer un prix en conséquence. Concernant les tranches horaires, il faut savoir qu'il y a une tendance à l'augmentation des transports en dehors des horaires de bureau. Tant que les employeurs ne sont pas prêts à permettre des horaires plus flexibles pour les employés, par exemple pour leur permettre de partir avant 18h00, cela restera compliqué.

Mme Walthert indique que les communes vaudoises ont déploré le fait qu'il n'y ait pas un Conseiller d'État de Vaud. L'absence des CFF a également été déplorée. En effet, si les personnes hésitent entre l'avion et le train, c'est aussi une question de prix puisque l'avion est parfois moins cher que le train. Dès lors, il faut que les entreprises du rail en Europe travaillent sur leurs tarifs. Il y avait ainsi la volonté d'avoir une nouvelle rencontre avec l'État de Genève, l'État vaudois, les CFF, l'OFROU sur les questions de mobilité et d'accessibilité.

M. Perron relève que le plan cantonal 2030 mise sur le fait qu'une majorité de véhicules sera électriques. En attendant, le transport urbain en voiture à Genève pollue bien plus que l'aéroport. Il faut également savoir qu'un passager en avion consomme 4 litres aux 100 km alors que très peu de véhicules ont une telle consommation et qu'ils sont généralement occupés par une seule personne.

Mme Walthert signale que les deux premiers polluants à Genève, par rapport à la qualité de l'air, sont la voiture et le chauffage. Concernant les questions de santé, il y a donc aussi un effort à faire sur la qualité de la mobilité et sur le chauffage.

Gravière à Athenaz

Le président signale que le référendum contre le déclassement en zone industrielle de 3 parcelles situées en zone agricole sur la commune d'Avusy a abouti. La presse a parlé de 6'500 signatures, mais il a été déposé avec près de 10'000 signatures. L'initiative n'a pas encore été validée par le Conseil d'État, mais c'est le signe d'un succès soutenu non seulement par les communes de la Champagne, mais par toutes les communes du canton.

Le président lève la séance à 21h04.

Le président :

La secrétaire :

Un-e conseillere-e :

.....

.....

.....